



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2026  
à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

## SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire  
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2  
Yanick Thériault conseiller siège n° 3  
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5  
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

## ABSENCE(S) :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1

## SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle, directeur général  
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

## INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

## RÉSOLUTION N° 2026-0000 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

## RÉSOLUTION N° 2026-0001 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 DÉCEMBRE 2025

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 1 décembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 1 décembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2026-0002**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2026-0003**  
**EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENTS 2025 : AFFECTATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la piste cyclable et le pavage des rues inclus au budget 2025 n'ont pas été réalisés au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un projet de piste cyclable est prévu sur le prolongement de la rue Cométique;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal affecte un montant de 400 000\$ des surplus non affectés du 31 décembre 2025 pour ce projet.

**RÉSOLUTION N° 2026-0004**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 8 JANVIER 2026 : APPROBATION**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 890 537.92 \$ en date du 8 janvier 2026.



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0005**  
**OPÉRATEUR / JOURNALIER : EMBAUCHE - TEMPORAIRE - REMPLACEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit combler un besoin temporaire de main-d'œuvre au poste d'opérateur journalier;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Prévereau, ancien employé de la Municipalité aujourd'hui retraité, possède l'expérience et les compétences requises pour assurer ce remplacement;

CONSIDÉRANT QUE son embauche permet d'assurer la continuité des opérations municipales sans délai de formation supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche est effectuée à titre temporaire, pour un remplacement;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise l'embauche de M. Michel Prévereau à titre d'opérateur journalier, pour des remplacements;

QUE l'entrée en fonction de M. Michel Prévereau soit effective à compter du mercredi 7 janvier 2026;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur de la Municipalité.

**RÉSOLUTION N° 2026-0006**  
**MÉCANICIEN : EMBAUCHE - TEMPORAIRE - REMPLACEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a procédé à l'affichage d'un poste de mécanicien à compter du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels nécessitent de combler rapidement le poste afin d'assurer la continuité des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Harold Jomphe possède les compétences requises pour occuper le poste de mécanicien;

CONSIDÉRANT QUE son embauche est effectuée à titre temporaire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise l'embauche de M. Harold Jomphe à titre de mécanicien, sur une base temporaire;

QUE l'entrée en fonction de M. Harold Jomphe soit effective à compter du 22 décembre 2025;



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur de la Municipalité

**RÉSOLUTION N° 2026-0007  
SOUTIEN À L'INITIATIVE DU COMITÉ LOCAL POUR LA PARTICIPATION À KRAFT  
HOCKEYVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le programme Kraft Hockeyville est un concours national piloté par Kraft Heinz en partenariat avec la Ligue Nationale de Hockey (LNH) et l'Association des joueurs (NHLPA), visant à souligner et soutenir l'engagement communautaire envers le hockey et les aréas locaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre à la communauté gagnante un prix en argent pour des améliorations d'infrastructure d'aréa, de l'équipement jeunesse et la possibilité d'accueillir un match de pré-saison de la Ligue Nationale de Hockey, renforçant ainsi le dynamisme sportif local et l'esprit de cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de nos lieux de sports et loisirs en tant que pivots d'activités pour nos jeunes, nos familles et nos citoyens de tous âges ;

CONSIDÉRANT QU'un comité local s'est formé pour préparer et déposer une candidature officielle à Kraft Hockeyville, incluant une stratégie de mobilisation citoyenne, un plan de communication et un volet de soutien administratif ;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

QUE Le Conseil Municipal exprime son soutien formel à l'initiative du comité local en vue de participer au concours Kraft Hockeyville.

QUE La Municipalité s'engage à fournir un soutien administratif, communicationnel et logistique nécessaire pour accompagner le comité dans la préparation, la soumission et la promotion de la candidature, incluant la diffusion d'informations, la coordination avec les partenaires communautaires et la mise en place d'un calendrier de mobilisation.

QUE Le Conseil mandate le Directeur général ou son représentant à collaborer directement avec le comité Kraft Hockeyville pour faciliter l'accès aux documents requis, aux ressources municipales pertinentes et à offrir un accompagnement proactif tout au long du processus de candidature et de mobilisation.

QUE La Municipalité s'engage à promouvoir activement l'initiative Kraft Hockeyville auprès de la population locale, des groupes communautaires, des organisations sportives et des médias afin de maximiser l'impact de la candidature et les chances de succès.

QU'Une copie de la présente résolution soit transmise au comité Kraft Hockeyville, au comité local de promotion, ainsi qu'à Kraft Heinz Canada, à la LNH et à la NHLPA selon les besoins du dossier.



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0008**  
**DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS D'INITIATIVE NORDIQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'initiatives nordiques, administré par la Société du Plan Nord, vise à soutenir des projets issus du territoire nordique favorisant l'essor des communautés, la mise en valeur du territoire et les solutions issues de la recherche appliquée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est une clientèle admissible au Fonds d'initiatives nordiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une ou plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande d'aide financière requiert une résolution autorisant le dépôt de projets ainsi que la signature des ententes et des documents afférents;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise le dépôt d'une ou de plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques auprès de la Société du Plan Nord;

QUE le maire, M. André Thériault, et le directeur général, M. Olivier Lacelle, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande d'aide financière, convention d'aide financière, annexe, reddition de comptes et tout autre document requis dans le cadre de ce programme.

**RÉSOLUTION N° 2026-0009**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE : NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est appelée à être représentée sur le conseil d'administration du Port de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite désigner une élue afin de représenter la Municipalité au sein de cette instance;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère municipale Mme Nathalie Bernier a manifesté son intérêt et possède l'expérience pertinente pour assurer cette représentation;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre nomme Mme Nathalie Bernier, conseillère municipale, à titre de représentante de la Municipalité sur le conseil d'administration du Port de Havre-Saint-Pierre;

QUE cette nomination soit effective à compter de l'adoption de la présente résolution.



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0010  
MANDAT DE REPRÉSENTATION : NOMINATIONS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre travaille sur différents projets relatifs à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces projets nécessitent des échanges, des suivis et une coordination avec différents partenaires et intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite désigner des représentants afin d'assurer le suivi adéquat de ces projets;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre mandate la conseillère Mme Marie-Ève Thériault et les conseillers M. Sylvain Cormier et Yanick Thériault afin de représenter la Municipalité dans le cadre des projets relatifs à l'aréna municipal;

QUE ce mandat inclue la participation aux rencontres, les échanges avec les partenaires et les suivis nécessaires à l'avancement des projets.

**RÉSOLUTION N° 2026-0011  
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre sont déposées, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

**RÉSOLUTION N° 2026-0012  
SOUTIEN AU RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : APPUI**

---

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Monia Petitpas et Diane Doyle sont propriétaires du Restaurant de la Promenade, et que le secteur de la restauration est actuellement touché par une pénurie importante de main-d'œuvre, particulièrement en région;

CONSIDÉRANT QUE le Restaurant de la Promenade doit recourir à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires afin de maintenir ses activités, ses heures d'ouverture et la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT QU'une réduction ou une fermeture des activités de ce commerce aurait des impacts négatifs directs sur l'économie locale, l'emploi et l'offre de services à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaît l'importance de soutenir les entreprises locales dans leurs démarches visant à assurer leur pérennité;



Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie officiellement Mesdames Monia Petitpas et Diane Doyle, propriétaires du Restaurant de la Promenade, dans leurs démarches d'embauche et de rétention de travailleurs étrangers temporaires;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre demande aux gouvernements du Québec et du Canada de modifier leurs politiques d'immigration afin qu'elles tiennent comptes des besoins et particularités des régions, notamment en matière de pénurie de main d'œuvre dans les PME;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre la présente résolution à toute autorité compétente, notamment Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Emploi et Développement social Canada, les ministères concernés ainsi que les représentants élus, afin d'appuyer le dossier.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Monsieur le maire répond aux questions du public.

## RÉSOLUTION N° 2026-0013 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h04.

Havre-Saint-Pierre, le 15 janvier 2026

---

André Thériault, maire

---

Olivier Lacelle, directeur général